LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La bataille des Philippines

Aux Philippines, le communiqué américain signale que la résistance du général Mac Arthur se poursuit dans la presqu'île de Padang, en face de Corrégidor, au Nord-Ouest de Manille.

Aux Indes Néerlandaises

Le général Wawel, commandant en chef des forces terrestres de l'Asie orientale, est arrivé aux Indes néerlandaises. Suivant le bureau d'informations anglais, une nouvelle base navale a été érigée à Sourabaya, sur la côte septentrionale de Java. D'après le communiqué de Batavia, des contre-attaques néerlandaises se sont produites à la lisière du Sarawak, dans l'île de Bornéo.

Dans les Célèbes

Dans les Célèbes, des combats acharnés allant jusqu'au corps à corps ont mis aux prises les envahisseurs nippons et la garnison hollandaise, aidée par des formations américaines.

LA MENACE SUR SINGAPOUR

Les succès des Japonais en direction de Malacca et leur progression en direction du Sud, menace actuellement Singapour, la plus formidable forteresse du monde, et par la voie terrestre d'où l'attaque était certainement peu probable. Seule une flotte longtemps préparée, maîtresse indiscutable des eaux de l'Insulinda, pourrait s'attaquer aux installations maritimes de la forteresse britannique.

Il en est tout autrement d'une attaque venant de l'intérieur. Le bras de mer qui sépare l'île fortifiée de Singapour de la presqu'île de Malacca est par endroits d'une largeur inférieure à 300 mètres. Il est traversé par une ligne droite livrant passage à la route et aux chemins de fer. Les batteries japonaises qui se trouveraient au Nord de ce canal, seraient en état de bombarder efficacement le port et la forteresse. Dans une courbe de l'île se trouvent les points névralgiques de Singapour, c'est-à-dire le port de guerre et ses entrepôts, ses réservoirs d'essence, ses cales sèches, les plus grandes de l'Asie orientale.

Il n'est donc pas étonnant que les Anglais rêvent depuis des mois de protéger les frontières nord des territoires malais sous mandat britanniques, par des divisions australiennes, néo-zélandaises et indoues; ils ont également pour cela apporté leurs soins aux fortifications des Indes néerlandaises et de la Birmanie. C'est pourquoi c'était une grande réussite pour les Japonais d'avoir réussi une percée à travers la ligne fortifiée. On ne doit pourtant pas perdre de vue que la distance vers Singapour à compter de la frontière siamoise, est de 500 kms. Des bois et des marais rendent le chemin fort difficile à parcourir.

Sept navires anglais coulés

Berlin, 14. — Après un bombardement intense, Singapour a subi, ce matin, une nouvelle alerte aérienne. Une dépêche de Tokio signale que des bombardiers japonais ont détruit sept navires ennemis sur les côtes de Malaisie.

UN NAVIRE-HOPITAL JAPONAIS COULÉ PAR UN SOUS-MARIN ENNEMI

Tokio, 14. — Le Quartier Général japonais communique :

« Le navire-hôpital « Erfine Maru » a été torpillé et coulé le 10 janvier dans le sud de la mer de Chine par un sous-marin ennemi. L'équipage ainsi que les blessés, à l'exception de six, se trouvant à bord, ont été sauvés. Le communiqué insiste sur le fait que le torpillage du navire-hôpital japonais constitue un acte barbare et une violation flagrante de la convention de Genève de 1912 sur la CroixRouge internationale ».

LA VIE NORMALE REPREND A HONG-KONG

Un mois après l'entrée des Japonais à Kew-Loon et à Hong-Kong, la vie commence à reprendre un cours normal. D'après les dernières informations parvenues au secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères les Français de Hong-Kong et de Kow-Loon sont sains et saufs. Toutefois, on attendrait encore des nouvelles de six ressortissants appartenant à la Croix-Rouge et aux services d'assistance.

Une dépêche de Tokio annonce, d'autre part, qu'un comité constitué par les résidents chinois et la Chambre de Commerce chinoise prennent part au travail de reconstruction. Quelques Britanniques et Américains collaborent aux projets de restauration. Les autres sont internés dans un hôtel de Kow-Loon où une liberté relative leur est laissée. Les services de transports fonctionnent normalement, mais les banques sont toujours fermées. Le problème le plus urgent consiste à secourir les Chinois qui, au nombre de un million et demi se sont enfuis à Hong-Kong et s'y trouvent sans abri et sans ressources.

TCHOUNG KING PROTESTE CONTRE LE PLAN ANGLO-SAXON

D'après l'« United Press », la presse chinoise, après le porte-parole du gouvernement du Tchoung King, s'oppose unanimement au plan des alliés tendant à faire de l'Europe le plus important théâtre d'opérations.

Du côté chinois on relève avec fermeté que le principe « Europe d'abord. Pacifique ensuite », constitue une appréciation à rebours de la situation réelle. Les alliés disent à Tchoung-King, devraient passer à l'offensive s'ils veulent encore sauver les Indes néerlandaises.

Le communiqué italien

Rome, 14. — Le Grand Quartier Général communique :

Hier également, le violent feu, venant de l'air, de la mer et de terre et dirigé contre nos positions dans le secteur de Solloum et Halfaya, fut poursuivi.

Dans la Cyrénaïque Occidentale, rien de particulier à signaler.

La Luftwaffe allemande a attaqué efficacement les installations portuaires et les aérodromes de Derna et de Tobrouk. Des bombes de lourd et de moyen calibre touchèrent de plein fouet. L'attaque a causé de graves dégâts et a provoqué de vastes incendies dans les camps et les hangars. Des rassemblements de chars et de véhicules furent de même touchés par les bombes. Deux appareils ennemis furent descendus.

Des escadrilles italiennes ont surpris, par une attaque audacieuse en piqué, une forte colonne ennemie qui fut anéantie. Plus de 25 camions transportant des munitions et des combustibles sautèrent en l'air, une batterie motorisée fut détruite. Des détachements de troupes furent dispersés.

Des avions allemands et italiens ont bombardé Malte à différentes reprises. Trois avions ennemis furent descendus.

LA GUERRE EN LYBIE

Les forces de l'Axe gardent le contrôle de la route côtière

L'escadre britannique de la Méditerranée a subi de lourdes pertes

Rome, 15. — Le communiqué britannique publié hier au Caire, fait mention d'attaques renouvelées contre les positions de Solloum-Halfaya à la frontière égyptienne où les forces de l'Axe gardent le contrôle de la route côtière et d'autres attaques aériennes lancées contre Tripoli et l'aérodrome sicilien de Catane.

De son côté, un commentaire de l'agence Stefani, juge favorablement la situation en Afrique du Nord, puisqu'il écrit : L'offensive britannique est venue mourir à la lisière orientale du désert de la Syrte, qui sépare la Cyrénaïque de la Tripolitaine.

L'agence italienne insiste alors sur les pertes infligées à l'escadre britannique appuyant les opérations terrestres.

Depuis le 15 novembre, en deux mois, la flotte de la Méditerranée a perdu un cuirassé, un porte-avions « Ark Royal » et huit croiseurs dont le « Phébé », le « Neptune » et le « Galathé », plus deux contre-torpilleurs et quatre sous-marins. A cela s'ajoutent deux cuirassés, dix croiseurs, un contre-torpilleur et un sous-marin gravement endommagés.

Caisses et Fûts de Brasserie

JUGEMENT ou TRIBUNAL de COMMERCE de TOURCOING en date du 28 novembre 1941.

Entre le **GROUPEMENT CORPORATIF DES BRASSEURS de la REGION du NORD DE LA FRANCE**, plaidant par Maître BOYER-CHAMMARD, avocat au Barreau de Lille, et le sieur G. W.., **antiquaire de bières** plaidant par Maître de VAREILLES-SOMMIÈRES, avocat au Barreau de Lille, il a été rendu le 28 novembre 1941 par le Tribunal de Commerce de Tourcoing, **un jugement disant que l'utilisation par G. W.... du matériel de ses concurrents en vente de bières en bouteilles est un acte illicite et dommageable**, que notamment le fait de s'approprier 14 caisses d'emballages ne lui appartenant pas en faisant grater les initiales des propriétaires de ces emballages, pour les remplacer par ses initiales personnelles, constitue un acte de concurrence déloyale.

En conséquence, en réparation de préjudice, ledit Jugement a accordé au GROUPEMENT CORPORATIF DES BRASSEURS, demandeur, 500 francs **de dommages-intérêts, a condamné G W.... à remettre à leur propriétaire tous fûts ou emballages leur appartenant** et qu'il pourrait encore détenir à peine de 100 francs de dommages-intérêts par infraction constatée, a autorisé l'insertion dans trois journaux, aux frais de G W... et l'a condamné aux dépens. **Pour extrait conforme.**

21.818

Arrivée à Alger de 200 prisonniers libérés

Alger, 15. — 200 prisonniers de guerre nord-africains, libérés récemment de captivité par les autorités allemandes, sont arrivés à Alger.

L'ILE CÉLÈBES NOUVEAU TREMPLIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sous les Tropiques

L'île Célèbes même est coupée de montagnes très étendues, formées de roches de cristaux et fréquemment d'origine volcanique.

Aujourd'hui encore, plusieurs volcans sur l'île sont en activité, comme le **Kalabal**, haut de 2.022 mètres, et l'**Avana**, haut de 2.070 mètres.

Par contre, quelques grands lacs s'incrustent à l'intérieur, dont le plus grand est le lac **Posso**, d'une superficie de 2.500 kilomètres carrés.

Climatiquement, l'île n'est habitable, pour les Européens, que dans les parties montagneuses élevées.

La température moyenne de l'année atteint en plaine 26 degrés.

La quantité d'eau qui tombe au Printemps est extraordinairement élevée.

Elle atteint 2.000 millimètres.

La végétation existante dans l'île est influencée par ce climat.

Dans les parties basses du pays dominent de grandes forêts de palmiers, tandis que dans les parties hautes, au climat européen, dominent les chênes.

Dans son monde animal, l'île Célèbes présente tous les spécimens de l'espace ost-asiatique.

On y trouve même encore le buffle préhistorique et le kéusou australien.

Contre l'Australie

La population de **Célèbes** (sur la presqu'île sud-ouest on trouve encore les Théolas Weddoïdes originaires) se compose surtout de Japonais et de Chinois.

Peu d'Européens occupent des postes administratifs dans l'île.

Ils dirigent aussi l'exploitation des trésors du sol, qui est extraordinairement riche.

On y trouve en effet du cuivre, du fer à haut contenu de nickel, un peu de zinc, du soufre et de la lignite.

A l'échelle européenne l'exploitation n'en est qu'à ses débuts, la plupart des habitants se consacrant à la culture du riz, du maïs, du café, du cacao, de la canne à sucre, du tabac, du coton et de nombreux bois précieux tels que le bois de teck, surtout utilisé dans les constructions navales.

Dans l'Histoire, **Célèbes** est apparue pour la première fois en 1520, alors que les Portugais, se livrant à la navigation, construisirent un port à **Macassar**.

135 ans plus tard, ils durent céder la place aux Hollandais qui s'implantèrent, en 1660, un traité de commerce avec le roi d'alors de **Macassar**, et, petit à petit, devinrent ensuite, par une longue guerre, maîtres du pays.

Le siècle dernier encore, les **Néerlandais** marchèrent, avec cinq expéditions, contre les indigènes, pour soumettre l'une après l'autre les dernières tribus.

A celles-ci appartenait la Principauté de **Gova**, qui ne put être définitivement soumise qu'en 1907.

L'administration de l'île est, aujourd'hui partagée en trois gouvernements, qui ne sont séparés les uns des autres que d'après des points de vue purement géographiques.

La capitale est **Macassar** qui, dans ses constructions sur pilotis, compte 88.000 habitants, dont 2.600 de race blanche qui habitent le quartier hollandais de **Vlaaringen**.

La ville a été transformée en port de guerre et jouera, à l'avenir, un rôle particulier dans la guerre actuelle, une menace japonaise étant facilement possible contre l'**Australie** en partant de cette base.

Vers d'autres succès

Le commerce du pays est déjà caractérisé par le fait que l'île **Célèbes** est possession coloniale d'une puissance européenne.

Elle exporte surtout des produits agricoles et du bois vers la Métropole et ses partenaires commerciaux.

Le commerce est rendu difficile par les conditions de transport non encore au point.

Ce n'est qu'en 1922, en effet, que la première voie ferrée entre **Macassar** et un port à la pointe aud de la presqu'île a été mise en exploitation.

Le début du combat sur l'île de **Célèbes** montre, si l'on considère la situation géographique de l'île, que le commandement japonais poursuit un encerclement méthodique de tous les territoires coloniaux britanniques, et en passe même à la menace déjà évoquée contre l'**Australie**.

Du débarquement à **Célèbes** on peut également conclure que ni la flotta britannique, ni la flotte américaine ne sont en mesure d'entraver ces opérations japonaises, même de la manière la plus faible.

Les opérations terrestres, exécutées sur des distances maritimes si gigantesques, le prouvent.

Les funérailles de notre collaborateur M. Auguste PETYT

Mercredi, à 15 h., ont eu lieu, à Lambersart, les funérailles de notre regretté collaborateur, M. Auguste Petyt, chef des Services administratifs de la « Rédaction du « Réveil du Nord », officier de l'Instruction publique, décédé le 11 janvier, dans sa 63e année.

L'assemblée se fit à la maison mortuaire, 26 avenue Jussieu, à Lambersart, où le cortège funèbre se forma pour gagner le nouveau cimetière de la ville.

Précédant le char funèbre, on remarquait les magnifiques couronnes et gerbes de fleurs naturelles offertes par Mme Eugène Guillaume, Directrice-Présidente du Conseil d'Administration de la « Presse Populaire » ; le « Réveil du Nord », l'Association Professionnelle des Journalistes, les Services de Rédaction et d'Administration du Journal et les amis du disparu.

Le deuil était conduit par Mme Petyt-Pécherain, son épouse, suivie de MM. Marcel Polvent, Directeur des Services du « Réveil du Nord », et Gaston Fleury, Administrateur-Délégué.

Parmi l'assistance, on notait la présence de MM. Marcel Stient, Secrétaire-Général de la Rédaction du « Réveil du Nord » ; Georges Briche, Secrétaire-Général de la Rédaction ; Lucien Pronier, Secrétaire-Général de l'Administration ; Mme Lucien Le Masson ; MM. Eugène Dreux, chef d'atelier en retraite du « Réveil du Nord » ; Jules Debuisson, Administrateur du « Grand Echo » ; Paul Béghin, Secrétaire-Général de la Rédaction du « Grand Echo du Nord », représentant le Syndicat des Journalistes du Nord ; Pierre Delcourt, Maire de Condé-sur-Escaut ; le Chef de Bataillon Alphonse Viseur Commandant le corps des Sapeurs-Pompiers de Lille ; Julien Matte, Directeur-Rédacteur de périodiques agricoles ; Eugène Chuffart, Contrôleur-Chef Honoraire des Services d'Assistance du Département du Nord ; Irénée Dammaretz, Greffier du Tribunal Civil de Lille ; Henri Varangot, Ingénieur A. M., etc...

On notait également la présence d'amis du disparu et de délégations des différents services du « Réveil du Nord », venus apporter à leur regretté collègue leur dernier hommage.

L'inhumation eut lieu au nouveau cimetière du lieu, où Mme Auguste Petyt reçut les condoléances émues de l'assistance.

Nous renouvelons à Mme Auguste Petyt l'expression de nos vives condoléances en cette douloureuse circonstance, qui lui enlève prématurément un compagnon de plus de trente années et dont la disparition affecte profondément tous ceux qui ont connu et approché l'homme excellent, courtois et affable, qu'était notre regretté collaborateur, M. Auguste Petyt.

LA CONFÉRENCE DE RIO

Rio-de-Janeiro, 15. — La conférence de Rio-de-Janeiro réunie aujourd'hui, les puissances américaines signataires de la déclaration du 30 juillet 1940, signée à La Havane, qui avait décidé que tout essai de la part d'un état non américain de porter atteinte à l'intégrité ou à de la part d'un état non-américain serait considéré comme un acte d'agression par tous les états signataires.

Les positions prises à ce jour par les puissances participant à la conférence ne semblent pas devoir être modifiées.

LES VISÉES SOVIÉTIQUES SUR LES DARDANELLES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Toujours d'après l'agence de Tokio, ces informations ont provoqué une vive inquiétude dans les milieux gouvernementaux turcs.

Une déclaration de l'Ambassadeur britannique à Ankara

Istamboul, 14. — L'ambassadeur britannique à Ankara, qui vient de rentrer de son voyage à Moscou, a déclaré à la presse turque qu'au cours de la conférence moscovite, on avait élaboré des plans pour l'après-guerre.

Le diplomate a ajouté qu'il avait fait part au ministre des Affaires étrangères de Turquie d'un message verbal de Staline et de Molotov.

Informations Régionales

Un fermier de 15 ans à Marcoing

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La femme de France, la femme du Nord même, aura, elle aussi, bien mérité de la patrie...

FERMIER A 13 ANS !

Mais ce que l'on rencontre plus rarement, ce sont des manifestations de volonté, de courage, d'endurance, de dévouement à la cause commune chez un adolescent... un enfant même, surtout quand ces efforts doivent se poursuivre chaque jour durant des mois, des années !...

L'exemple que nous avons est l'action constante, continue, courageuse d'un brave petit gars, fils d'un cultivateur qui est prisonnier.

Il s'agit de Paul DELMARLE, actuellement âgé de 15 ans et qui, seul, depuis 1940, — il n'avait donc que 13 ans et quelques mois à cette époque, — fait marcher l'exploitation paternelle. Il exploite une culture de 20 hectares, faisant seul tous les travaux des champs : labours, semailles, fauchaison, rentrée des récoltes, charrois des betteraves, battages, livraisons diverses, etc... et ceci bien que la ferme ait un cheval en moins.

Et, tandis que le père, M. Fernand Delmarle, rue de la République, à **Marcoing**, est prisonnier de guerre en Allemagne, son digne fils, poursuivant inlassablement son œuvre, supplée magnifiquement le chef de famille, faisant l'admiration de tous, vivant symbole de toutes les qualités du peuple français, actif, ne se laissant point abattre, prêt à surmonter les difficultés en des circonstances vraiment exceptionnelles.

Le petite Paul Delmarle a fait école d'ailleurs, et sa gentille sœur, Raymonde, âgée de 10 ans, entre les heures de classe, se hâte d'aider sa mère dans les travaux de la maison ou de l'intérieur de la ferme.

Quelle admirable consolation, quelle joie pour le père, quand, libéré, il reviendra prendre sa place ! Il pourra, comme l'on fait à un homme, prendre la main de son fils et lui dire « merci » !... Quitte après à l'étreindre sur sa poitrine et lui procurer la tendresse d'un père pour son enfant, en laissant échapper quelques larmes de joie bien compréhensibles.

Le pays aussi pourra dire merci à ce bon petit Français, à ce valeureux serviteur de la terre, honneur de sa belle corporation, bel exemple national.

L.-P. DELILLE.

La collecte de laines et fourrures en Allemagne

Une allocution du Dr GOEBBELS

Berlin, 15. — Le Docteur Goebbels a exposé hier soir, à la Radio, le résultat de la collecte des laines et fourrures.

Le total de la collecté se monte par 67 millions d'objets dont près de 4 millions de fourrures et 1 million et demi de paires de skis.

Le ministre a remercié tous ceux qui ont collaboré à la réussite de cette œuvre et il a insisté sur l'aspect communautaire et patriotique plutôt que politique qu'avait revêtu cette initiative.

Chacun, dans notre pays, a-t-il dit, a saisi cette occasion pour montrer à nos soldats combien nous leur sommes reconnaissants et combien nous nous sentons solidaires.

La réussite de cette collecte a été pour le peuple allemand une affaire de cœur.

Le ministre a également fait allusion aux commentaires de la propagande ennemie d'après lesquels, dans les rues, la police arrachait aux passants leurs fourrures et leurs manteaux tandis que les femmes de Berlin se jetteraient sur les voles de chemins de fer pour essayer d'empêcher le départ des convois.

A de telles fables, le mépris silencieux est la meilleure réponse.

UN CENTRE DE RAVITAILLEMENT DE PRISONNIERS ÉTAIT PILLÉ PAR SON PERSONNEL

Paris, 14. — Le commissaire du quartier Montparnasse a mis fin aux exploits particulièrement odieux d'une vingtaine d'individus presque tous employés et chefs de services du Centre de ravitaillement des prisonniers de guerre, organisme officiel, dépendant du ministère de la guerre et installé rue Foldevsux.

En l'absence de l'officier chef du centre, son remplaçant, Jean Jsvoen, ses deux adjoints, les chefs d'équipe Henri Mureau et Marcel Buysse, ainsi que dix-sept employés ou ex-employés du centre, pillaient les stocks de denrées destinées à nos prisonniers. Les perquisitions effectuées au domicile des inculpés permirent de récupérer une centaine de mille francs de marchandises non encore écoulées : linge, cigarettes, denrées alimentaires, etc.. Tous ces misérables ont été envoyés au Dépôt.

Des lainages pour les volontaires français

Il est inutile de souligner que l'hiver est rude en Russie.

Envoyons donc des lainages à nos Volontaires.

Bien qu'ils soient chaudement équipés et bien défendus contre le froid, ils apprécieront à sa juste valeur l'effort fait, pour eux, par la population française.

Ce sera un réconfort matériel et moral d'une haute portée pour ces Français qui se rangent parmi les meilleurs fils de notre pays, et ont eu le courage d'intervenir au péril de leur vie, dans un drame qu'ils ont compris, méritant la reconnaissance et le respect de la Nation tout entière.

Français, envoyez-nous des lainages de toutes natures (chandails, gants, passe-montagnes, genouillères, chaussettes, etc., même usagées, mais en état d'être portés).

Adresses vos envois à **La Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme, 73 rue Faidherbe, à Lille.**

HORRIBLE MORT D'UNE INSTITUTRICE D'ABSCON

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

femme ; ces pas les conduisirent à quelque distance, vers une hutte de sabotier inhabitée, où ils découvrirent des objets de toilette et une couverture. L'enquête en cours révélera sans doute à qui appartenaient ces objets.

La défunte a pu être identifiée ; il s'agit de Mlle Brasselet Marthe, 23 ans, institutrice à **Absson**, et ayant domicile chez ses parents, à **Laval**.

Mlle Brasselet n'était pas rentrée chez elle depuis quelques jours et son père, inquiet de son absence avait appris, par ailleurs, par la Directrice de l'Ecole, que sa fille n'était pas venu faire ses cours.

Le corps a été transporté chez Mme Harbonnier, parente de la défunte. L'enquête continue.

Deux enfants imprudents sont blessés par l'explosion d'un détonateur à Beaurepaire

Tacquenier Aimé, 15 ans, herbager, à **Beaurepaire**, route de Frisches, avait découvert deux détonateurs dans le grenier de ses parents. Il les conserva quelques jours dans sa poche et, le 31 décembre, dans la soirée, alors qu'il voulait démonter un de ces engins, une violente explosion se produisit. Il eut la phalange du pouce et les deux premières de l'index et du médius enlevées.

Sa mère reçut des éclats à la figure et aux bras. Son frère cadet, âgé de 8 ans, fut blessé également au genoux droit.

L'explosion s'est produite dans la cuisine, et divers ustensiles de ménage furent percés d'éclats.

La victime a été conduite chez le docteur Ramez, de Frisches, qui lui donna les premiers soins.

Le chef Denimal et M. Rousseaux, de la brigade de Landrecies ont été saisis de ces faits.

L'autre détonateur a été mis en place et l'autorité allemande a été saisie.

La sanglante tragédie d'Abbeville

Paris, 15. — Les débats sur les massacres d'Abbeville se sont poursuivis mardi et mercredi devant le Conseil de guerre du Grand Paris.

Après l'audition des différents témoins convoqués, le tribunal tiendra l'affaire en délibéré pour rendre sa sentence à la fin de cette semaine.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Vendredi 16 janvier 1942.** — Soleil : Lever à 8 h. 41 ; coucher à 16 h. 20. — Nouvelle lune aujourd'hui.

Aujourd'hui : Saint-Marcel ; Demain : Saint-Antoine.

T. S. F.

VENDREDI 16 JANVIER

Concerts à 7 h., 8 h., 9 h. 45, à 9 h. 20, 11 h. 30, 12 h. 30, 13 h. 15, 13 h. 30, 14 h., 17 h., 17 h. 45, 18 h. 10, 18 h. 45, 20 h. — **Informations** à 7 h. 30, 8 h. 30, 13 h., 18 h., 19 h. 45.

Le trafic des tissus A ROUBAIX

TROIS CENT MILLE FRANCS DE MARCHANDISES SAISIES

Dix arrestations

Il y a une huitaine de jours, nous avons annoncé la découverte d'une vaste affaire de trafic illicite de tissus, grâce à un fait banal qui favorisa les gendarmes Deloffre et Courbot, en surveillance au Pont du Leveur, dans la Grande-Rue. Un homme se trouvant sur la plate-forme d'un tramway B, abandonna sa valise et prit la fuite en apercevant les uniformes. Rapidement rejoint, ce voyageur suspect, Raoul Houblon, 32 ans, domicilié à Boussu reconnut qu'il transportait quinze mètres de tissus qu'il avait achetés au prix de 450 frs le mètre, à Mme Christiaens, née Louise Delchambre, domiciliée 3 rue des Postes.

Tous deux furent mis en état d'arrestation et l'enquête, qui se poursuivit activement, permit d'établir la culpabilité de plusieurs compères, Roger Célis, 17 ans, rue Montgolfier, cour Loridan ; Pierre Thiévenont, 21 ans, vernisseur, rue de Maubeuge, Port Lauridan 16 ; Marcel Kieben, 32 ans, cafetier, 102 rue de la Gare ; Mme Renard, 62 rue de Saint-Amand ; Mme Marie Chevalier, 84 rue du Ballon. Tous furent appréhendés ainsi qu'une autre femme qui a pris une part active aux tractations délictueuses et dont nous ne pouvons dévoiler l'identité pour ne pas mettre entraves aux investigations se poursuivant sans relâche.

A cette brochette de huit trafiquants viennent s'ajouter deux nouveaux noms. Ce sont ceux de Marcel Dubois, 14 rue Brézin, et Clément Langotte, 49 rue des Fabricants, qui ont rejoint leurs acolytes à la prison départementale de Loos. Au cours des nombreuses perquisitions qu'effectuèrent les enquêteurs, les gendarmes Deloffre et Courbot ont découvert des stocks de tissus, plus ou moins importants, chez tous les inculpés, au total, pour plus de 300.000 frs, qui ont été saisis et remis aux services compétents.

En plus de ces dix arrestations des poursuites seront également intentées contre des fabricants de tissus qui ont fourni clandestinement des marchandises, livrées ensuite au marché noir. Les fournisseurs à marrons s'ont fait l'objet de nombreux procès-verbaux imposés par les décrets et arrêtés actuellement en vigueur. L'enquête se poursuit afin d'établir à combien se monte le chiffre d'affaires effectuées par la bande Houblon, Christiaens et consorts. On suppose fortement qu'il doit être très élevé, car le trafic durait depuis de longs mois et les marchés n'étaient traités que par un nombre respectable de mètres de tissus divers.

ON A RETROUVÉ, A LILLE, LES TISSUS QUI AVAIENT SERVI AUX ESCROQUERIES DE L'OUVRIER-CHAPELIER LILLOIS, CHOVEAU, ARRÊTÉ A ABBEVILLE

La culpabilité de l'escroc est désormais établie

Nous avons signalé dans quelles conditions la nommé Henri Choveau, ancien ouvrier chapelier ayant demeuré à Tourcoing, puis à Lille, 18 bis, rue Jean-Jaurès, avait été arrêté, à Abbeville, dans un hôtel, au moment où il s'apprêtait à franchir clandestinement les ponts de la Somme.

Choveau avait promis mille mètres de tissus à un tailleur parisien, M. Georges. L'affaire avait été traitée à Lille où Choveau s'était abouché avec un repris de justice notoire, nommé Morel, lequel est toujours en fuite. Les deux hommes, pour recevoir l'envoyé de la maison Georges, avaient loué un immeuble qui leur avait coûté 6.000 fr. et avaient acheté tout un matériel de bureau, dont une lampe, qu'ils n'ont jamais payée.

Trompé par les apparences et croyant traiter avec d'« honnêtes » trafiquants du marché noir, l'envoyé du tailleur parisien, M. Gance, acheta 1.000 mètres de tissus et versa une première somme de 235.000 francs, le reste devant être payé à la livraison.

Mais la livraison n'aut jamais lieu. Et M. Gance, rencontrant Choveau à Abbeville, la fit arrêter. Choveau est toujours en prison dans cette ville.

LA POLICE LILLOISE EN ACTION

Pour expliquer sa richesse aux enquêteurs, Choveau avait déclaré qu'il avait gagné à la Loterie nationale. Mais l'enquête devait prouver que la chance... n'était pas pour la canaille !

Sur commission rogatoire de M. Cagniaut, juge d'instruction à Abbeville, la police lilloise fut chargée de perquisitionner au domicile de la dame Dauchy, 6, rue du Court-Debout, pour retrouver du tissu. A l'arrivée des agents, celle-ci déclara qu'elle n'en avait pas. Ce qui n'empêcha aucunement la police de retrouver nuze coupons de différents tissus, d'une longueur totale de plus de 110 mètres.

Invitée à s'expliquer, la dame Dauchy déclare que le tissu avait été apporté chez elle par Raymonde Delys, veuve Nuty, 40 ans, couturière, 26, rue du Court-Debout. Interrogée à son tour, celle-ci révéla que les coupons lui avait été remis par un sieur Henri Claude, qui n'était autre que... Henri-Claude Choveau.

De ces tissus, Choveau en avait vendu trois coupons de trois mètres à 525 et 575 fr. le mètre. C'était pour lui se faire de l'argent de poche !

Le tissu a été saisi et déposé au commissariat central de Lille.

Les coupons établissent la culpabilité de Choveau car ce sont eux que l'escroc montra à l'envoyé de la maison de Paris auquel il en avait promis mille mètres de la même qualité.

Le « bella affaire » du Parisien n'était qu'un mytha !...

Il semble que l'escroquerie de Choveau n'est pas la première. Il a dû tremper dans d'autres affaires assez louches traitées dans un café de Béthune. Ces petites escroqueries initiales lui ont permis d'amasser un petit capital qui a servi à l'achat de tissus, à la location et à l'aménagement d'un bureau, la tout nécessaire pour l'affaire d'envergure qui devait lui rapporter la demi-million.

Choveau comparaîtra prochainement devant le tribunal d'Abbeville.

Pendant l'exode... ou le cochon blessé

Une longue enquête a été menée ces temps derniers par la police au sujet d'une histoire assez mince, qui s'était déroulée à Maubeuge-sous-le-Bois pendant les journées suivant l'exode de mai 1940.

Alors que les habitants restés à Sous-le-Bois ou revenus de suite, éprouvaient pour se ravitailler des difficultés très sérieuses, car la plupart des magasins étaient fermés ou vides, un porc blessé erroit dans la rue des Ecoles prolongée et se réfugia près du couloir d'une maison.

C'était une aubaine inespérée. Aussi un boucher charcutier, M. L..., tua et dépeça l'animal et aidé du deux personnes de bonne volonté, MM. L... et H..., distribua la viande aux habitants du voisinage et à des réfugiés belges. Il ne s'agissait pas d'un acte commercial, ni d'un vol, car le porc serait mort et aurait été de toute façon perdu et d'autre part les distributeurs ne perçurent aucun argent.

Mais plus d'un an après, ayant appris la chose, un boucher de Louvroil, M. M..., pensa que l'animal abattu pouvait être l'un des siens ayant disparu au moment des événements de mai. Il fit ouvrir une enquête et réclama à MM. L..., H... et L..., la somme de 500 francs, prix du porc à l'époque. Pour ne pas avoir d'histoire, les deux premiers versèrent 100 et 200 francs, mais le boucher-charcutier jugea, non sans apparence de raison, que les prétentions de son confrère étaient exagérées et refusa de payer.

Il s'est vu assigner devant la justice de paix et pour se défendre et prouver qu'il n'a nullement opéré un acte commercial, il fait citer toutes les personnes ayant reçu du cochon. Voilà un porc blessé qui fait pas mal de bruit.

500 CARTES DE PAIN VOLÉES A LA MAIRIE DE LA BASSÉE

Un vol audacieux, dont les circonstances demeurent encore troublantes, a été commis, en l'espace de quelques minutes, à la Mairie de La Bassée, où plus de 500 cartes de pain se sont volatilisées.

En raison des récents vols de cartes de rationnement commis dans diverses communes de l'arrondissement, M. Alexandre Torcq, 45 ans, secrétaire de la Mairie de La Bassée, avait pris la précaution de placer les feuillets destinés à la population de la commune en lieu sûr et les avait déposés dans le coffre-fort de la Mairie.

L'autre matin, comme il le fait journellement, M. Torcq ouvrit le coffre à M. Delplanque, employé du service du revitaillement, qui plaça une pile de 500 cartes de pain pour consommateurs ordinaires sur une table et remit au sujet Polonais Stroka, domicilié au Nouveau Monde, les feuillets qui lui revenaient.

Quelques minutes plus tard, M. Delplanque s'aperçut de la disparition des 500 cartes, ainsi que de 110 autres cartes destinées aux bénéficiaires des rations supplémentaires de travailleurs lourds. Ces dernières cartes portaient le cachet de la Mairie de La Bassée.

M. Torcq a déposé plainte à la gendarmerie de La Bassée, qui a immédiatement ouvert une enquête. Au moment du vol, plusieurs personnes se trouvaient à la Mairie, notamment le garde champêtre Boutry, le chef des travaux de la ville, M. Bacquart et Mme Eugène Torcq. Ces personnes seront entendues par les enquêteurs, qui essaieront de tirer des indices intéressants de leurs déclarations.

L'enquête se poursuit activement.

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

— 22 —

Les deux hommes s'étaient salués courtoisement, et la partie avait continué sans que Roger, qui tenait alors la banque, eût apporté grande attention à l'incident.

En sortant du cercle, où il venait de gagner cinquante mille francs, il courut à la gare.

Le dernier train partait.

Vers une heure du matin, il rentrait à la villa.

Il était gai, léger.

De nouveau, il avait foi dans l'avenir, depuis qu'avaient disparu l'énorme souci de son échéance et l'appréhension de la faillite.

Henriette et Susanne, qui n'étaient pas couchées, on se la rappelle, l'entendirent fredonner, en se déshabillant, la ronde qu'aimait sa fillette, et le lendemain, quand il se leva, elles l'entendirent encore qui chantait.

Il souffrait tellement depuis ces derniers jours qu'il avait besoin d'expansion et d'un peu de joie bruyante.

Ce fut ce matin-là qu'il passa à la mairie de Ville-d'Avray pour y raconter au commissaire de police de Versailles ce qu'il savait sur Larouette.

Ce fut ce matin-là encore qu'il versa entre les mains de Jean Guerrier, son caissier, les cinquante mille francs de son gain de la veille.

Ce fut ce matin-là, enfin, que M. Liénard se présenta rue Saint-Maur et que Roger fut arrêté et envoyé à Versailles, à la disposition du juge d'instruction chargé de l'enquête.

Nous allons donc reprendre la suite de notre récit.

II

Roger fut écroué à la prison de Versailles et ne fut pas interrogé le jour même, mais seulement le lendemain.

M. de Lignerolles, le juge d'instruction, mis au courant par les préliminaires d'enquête de M. Lacroix, attendait un supplément de renseignements afin d'être prêt à accabler Roger.

Car la conviction du juge était faite, les procès-verbaux de M. Lacroix ne lui laissaient aucun doute sur la culpabilité du mécanicien.

Ce fut donc le lendemain que Roger comparut devant le juge.

Il était pâle et défait. Il n'avait pas dormi et avait passé cette première et cruelle nuit à rêver au moyen de prouver son innocence sans trahir Julia, sans trahir la faute commise.

Car dire la vérité, c'était impossible.

Avouer qu'il avait prêté cent mille francs à Julia, en secret de son mari, c'était dire que Julia avait été sa maîtresse, c'était la déshonorer, c'était déshonorer ce pauvre être infirme et malade, incapable désormais de se défendre, Lucien, son ami.

Et, cela, il ne le pouvait pas, même au prix de sa vie.

Il avait cherché comment, en se dévouant pour Notrville, il effacerait en quelque sorte la faute commise...

Longtemps ce dévouement s'était dérobé à lui...

Il s'offrait maintenant, complet, il s'offrait comme un châtiment terrible une suprême expiation...

Il était prêt à l'accepter, bien que cela dût lui coûter cher, l'honneur, la fortune, la liberté, peut-être la vie !

Une seule espérance lui restait, presque une joie.

— Jamais, se disait-il, — dans la cellule où il était au secret, — jamais Henriette, jamais Susanne ne me croiront coupable. On me permettra bien de les voir une fois, et je leur dirai :

« Je suis innocent ! » Cela suffira pour qu'elles me croient, malgré toutes les apparences. Et je ne serai pas complètement abandonné, puisque dans un coin du monde, il me restera deux cœurs fidèles, ma fille et ma femme !...

Vers le matin, pourtant, lorsque le soleil se leva, il eut un accès de désespoir et crispa ses deux mains dans ses cheveux :

— Moi, en prison pour un meurtre et un vol !... Est-ce possible ?... Mais je veux me défendre... Ne le pourrai-je donc sans trahir Julia ? Je le veux. Il le faut. Je me défendrai.

Mais quand il ressongeait à toutes les preuves accablantes relevées contre lui, il mordit ses lèvres avec rage, répétant sourdement :

— Comment faire ? Comment faire ?

Lorsqu'il entra, escorté par deux gendarmes, dans le cabinet de M. de Lignerolles, il s'approcha vivement du juge, et, avec élan :

— Monsieur, dit-il, je vous jure que je suis innocent. C'est odieux de déshonorer ainsi un honnête homme. Toute ma vie répond pour moi... Je suis innocent